

# **Eneco Soleil & Vent Variable**

Carte tarifaire mai 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Belgique.



Tous les prix incluent 6% TVA

### Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)
52,56

	<b>CONSOM</b> (€cent	<b>IMATION</b> / kWh)	
Compteur simple	Compteu	ur double	Compteur excl. nuit
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
34,81	39,04	31,37	31,37
(0,1 X ENDEX103 + 4,317) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 8,306) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 1,074) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 1,074) X 1,06

Tarif trimestriel Formule tarifaire

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)

# Coûts externes et taxes sur l'énergie

## TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ:

Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais	de distributi	on (€cent / k	:Wh)	Frais de transport	(€/	ribution fixe an) le mesure	Tarif prosumer (1)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	Relevé annuel	Relevé quart-horaire	(€ / kVA / an)
AIEG	6,29	6,60	5,06	4,43	2,71	23,31	-	58,93
AIESH	10,38	10,68	6,90	5,91	2,71	15,84	-	75,78
FLUVIUS (GASELWEST)	11,99	11,99	8,91	6,51	1,33	12,22	13,26	84,98
FLUVIUS ANTWERPEN	7,87	7,87	5,77	4,36	1,15	12,22	13,26	57,46
FLUVIUS (IMEWO)	9,42	9,42	6,87	5,24	1,26	12,22	13,26	68,00
FLUVIUS LIMBURG	6,66	6,66	5,03	3,83	1,00	12,22	13,26	49,05
FLUVIUS WEST	7,24	7,24	5,28	4,10	1,03	12,22	13,26	52,64
FLUVIUS (INTERGEM)	8,43	8,43	6,16	4,72	1,20	12,22	13,26	61,32
FLUVIUS (IVEKA)	10,90	10,90	8,36	5,81	1,26	12,22	13,26	77,94
FLUVIUS (IVERLEK)	9,63	9,63	7,06	5,33	1,16	12,22	13,26	68,68
ORES (Brabant Wallon)	8,54	9,08	5,08	4,10	2,71	13,73	-	69,65
ORES (Est)	11,46	12,24	6,94	5,57	2,71	13,73	-	86,96
ORES (Hainaut électricité)	9,50	10,02	6,22	5,25	2,71	13,73	-	75,30
ORES (Luxembourg)	10,13	10,80	6,05	4,83	2,71	13,73	-	79,40
ORES (Mouscron)	8,75	9,29	5,37	4,35	2,71	13,73	-	70,35
ORES (Namur)	9,93	10,54	6,02	4,91	2,71	13,73	-	77,53
ORES (Verviers)	11,56	12,25	7,33	6,06	2,71	13,73	-	86,79
FLUVIUS (PBE)	8,04	8,04	5,74	4,91	2,71	12,22	13,26	58,68
REGIE DE WAVRE	10,40	10,97	8,67	8,67	2,71	18,59	-	80,68
SIBELGA(*)	7,85	7,85	5,74	5,74	1,19	10,87	-	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,25	10,25	7,63	5,70	1,35	12,22	13,26	74,07
TECTEO - RESA	8,78	9,81	5,30	4,59	2,71	24,51	-	67,34

- (\*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 28,31 €/an; KVA > 13KVA 56,61 €/an.
  (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'envers.)
  (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012205 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2022 au 31 mai 2022 inclus. / BC\_032\_012205\_FR\_ENECO\_POWER\_VARIABLE

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement $(\mathfrak{C} \ / \ an)$	pour Bruxelles
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 kVA et <= 6 kVA	11,07
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	17,68
> 9 kVA et <= 13 kVA	22,13
> 13 kVA et <= 18 kVA	33,20
> 18 kVA et <= 36 kVA	44,27
> 36 kVA et <= 56 kVA	88,40
> 56 kVA et <= 100 kVA	143,74
Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (Ccent / kWh)	0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre) <sup>(2)</sup> (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,45	161,98
Tarif standard (non domicilié)	8,49	161,98
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00

se fédérale ent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
 sommation entre 20.000 kWh	1,4416	0,2042
sommation entre 000 et 50.000 kWh	1,2275	0,2042
 sommation entre 000 et 1.000.000 kWh	1,1554	0,2042
ificats verts et de cogénération ent / kWh)	n en Flandre	2,54
 ificats verts en Wallonie ent / kWh)		2,99
ificats verts pour Bruxelles ent / kWh)		1,42



# **Eneco Injection**

Carte tarifaire mai 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **particuliers** en Belgique.



Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

### Indemnité supplémentaire pour l'injection

#### PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

	INJECTION (€cent / kWh)		
Compteur simple	Comptex		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
25,79	25,79	25,79	> Tarif mensuel
0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	> Formule tarifair

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation de production locale en Belgique d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et/ou d'un comptuer bidirectionnel et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document

Eneco Injection est un avenant à votre contrat existant à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (March: C265,7136/MWh). Eneco peut modifiér le mécanisme d'indexation et les coefficients assorits à condition que le réglementation y relative soit modifiée ou supprimée, ou à condition que les index concernée changent sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de léfectricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient plus représentatifs de la valeur économique de léfectricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 50 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection": L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation": Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 012205 pour la Belgique. / Valable du 1er mai 2022 au 31 mai 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu.